

DOSSIER DE PRESSE  
TEULIAD KELAOUÏÑ

Lundi 12 février 2024

CONTACT PRESSE  
DAREMPRED KELAOUÏÑ

CABINET / COMMUNICATION  
KABINED/ KEHENTIÑ


HÔTEL DE VILLE ET  
D'AGGLOMERATION  
TI-KËR HA TOLPAD-KERIOÙ  
CS 26004  
29107 QUIMPER/KEMPER  
CEDEX

TÉL./PGZ. 02 98 98 89 71  
Ou/pe 02.98.98.88.99

[cabinet@quimper.bzh](mailto:cabinet@quimper.bzh)


PLUS D'INFOS

[www.quimper.bzh](http://www.quimper.bzh)

 Ville de Quimper

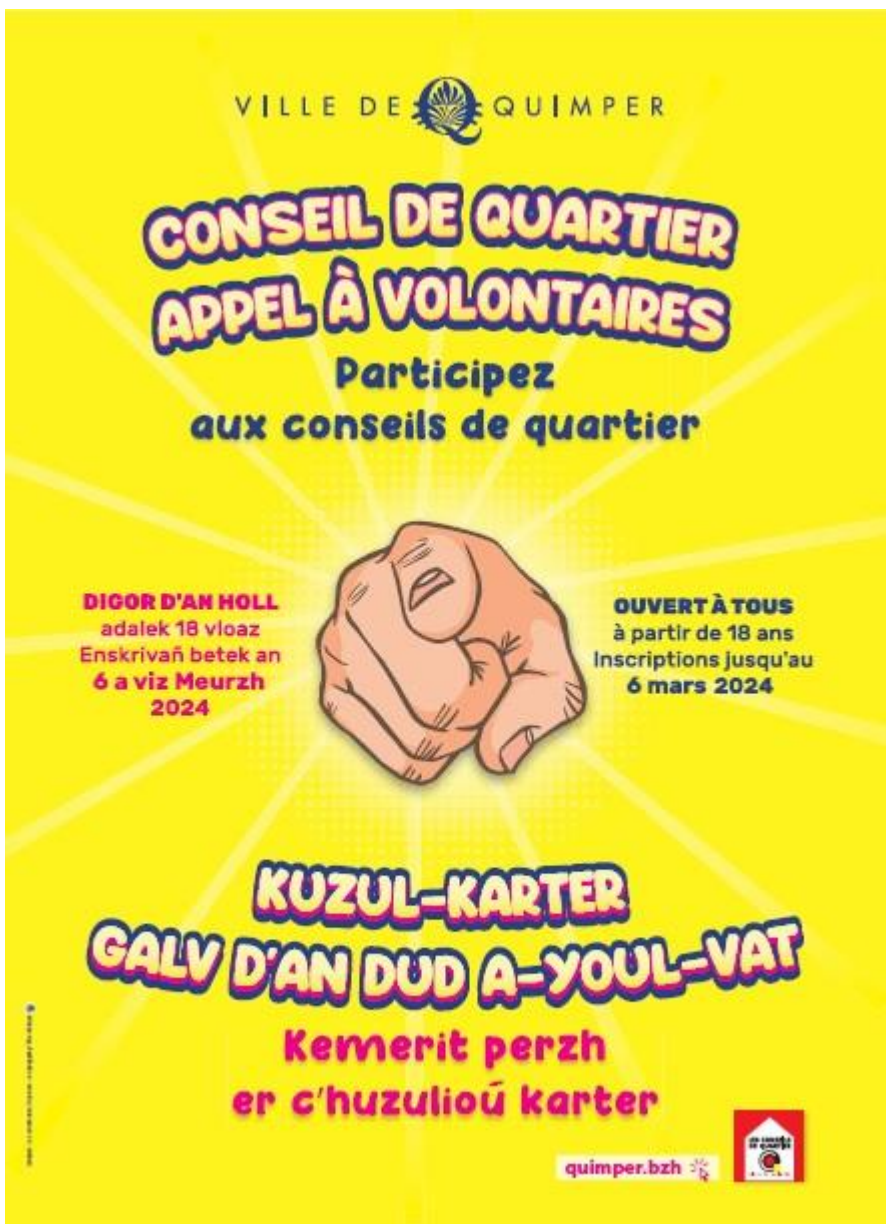
 @VilledeQuimper


 @quimper.bzh

 Ville de Quimper

# Renouvellement des conseils de quartier

L'appel aux participants est lancé jusqu'au 6 mars.



VILLE DE  QUIMPER

**CONSEIL DE QUARTIER  
APPEL À VOLONTAIRES**


Participez  
aux conseils de quartier

**DIGOR D'AN HOLL**  
adalek 18 vloaz  
Enskrivañ betek an  
**6 a viz Meurzh**  
2024

**OUVERT À TOUS**  
à partir de 18 ans  
Inscriptions jusqu'au  
6 mars 2024

**KUZUL-KARTER  
GALV D'AN DUD A-YOUL-VAT**

Kemerit perzh  
er c'huzulioù karter

quimper.bzh 

# Quimper, c'est vous ! N'attendez pas pour participer à la vie de votre quartier.

La ville de Quimper souhaite faire participer au maximum les habitants aux décisions qui les concernent. Parmi une longue série de dispositifs participatifs, les conseils de quartier seront renouvelés en 2024. En effet, pour une durée de trois ans, les Quimpérois continueront de faire entendre leur voix par le biais des conseils de quartier : Ergué-Armel, Kerfeunteun, Penhars et le centre-ville.

Les conseils de quartier seront composés de citoyens tirés au sort, de volontaires et de représentants associatifs. Un appel à candidature est lancé jusqu'au 6 mars afin de recruter de nouveaux participants. Le bulletin d'inscription est accessible sur [www.quimper.bzh](http://www.quimper.bzh), sur le site [jeparticipeaquimper.bzh](http://jeparticipeaquimper.bzh), ou disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération, ainsi qu'en mairies de quartier.

---

## Les conseils de quartier : lieu de développement de projets et d'enrichissement de la vie publique locale

Le conseil de quartier est un élément central des dispositifs de démocratie participative. Il est un lieu de débat et d'enrichissement de la vie publique locale qui s'appuie sur l'expertise des habitants et des acteurs de la vie associative.

Les conseils de quartier permettent de faire émerger la diversité des points de vue, de poursuivre l'exigence d'une participation toujours plus large de la population au service du bien commun et de l'intérêt général, dans le but de transformer son quartier et sa ville. Leur action est complémentaire et coordonnée avec l'ensemble du dispositif de démocratie locale.

Les modalités d'organisation de ces conseils sont formalisées au sein d'un document accessible sur le site internet de la ville de Quimper et sur [jeparticipeaquimper.bzh](http://jeparticipeaquimper.bzh).

## Comment participer au conseil de quartier ?

Si le tirage au sort à partir des adresses postales constitue un des éléments fondamentaux de la composition de ces nouveaux conseils de quartier, la réussite du projet repose également sur un volontariat renforcé des habitants et des acteurs associatifs et socioprofessionnels du quartier.

1. Etre tiré au sort

Effectué à partir des adresses postales des adresses postales.

2. Faire acte de candidature jusqu'au 6 mars

Un appel est lancé à tous les volontaires, habitants du quartier ou bénévoles représentants d'association, pour faire acte de candidature aux conseils de quartier.

Pour s'inscrire, il est possible de faire la démarche en ligne, sur le site de la Ville [www.quimper.bzh](http://www.quimper.bzh). Un bulletin d'inscription est accessible sur le site et disponible en version papier dans les mairies de quartier et en mairie centre.

Une campagne d'information a démarré pour inviter les citoyens volontaires à faire acte de candidature. Celle-ci comprend de l'affichage, des dépliants disponibles, des communications régulières sur le site web et les réseaux sociaux de la Ville.

---

## **Composition d'un conseil de quartier**

Chaque conseil de quartier comprend une base de 50 participants.

Afin de garantir une mixité et une parité parmi les membres des conseils de quartier, il est proposé deux modes d'intégration :

- Le tirage au sort à partir d'adresses postales, sur la commune de Quimper
- L'inscription volontaire via un formulaire papier ou en ligne

Chaque mode d'intégration doit être représenté à hauteur de 50% dans chaque conseil de quartier avant son installation officielle. Près de 50 personnes composeront chaque conseil de quartier.

Les membres des conseils de quartier sont des habitants ou des bénévoles représentant une association de quartier. Les membres sont obligatoirement majeurs. Il n'est pas possible de participer à plusieurs conseils de quartier.

---

## **Fonctionnement des conseils de quartier**

Le rôle du conseiller de quartier est de représenter et d'agir pour l'intérêt commun.

Ses fonctions sont :

- De développer collectivement des projets liés aux compétences de la Ville, dans l'intérêt général du quartier et répondant au cadre juridique et financier de la dépense publique
- Formuler des propositions concernant le quartier
- Être associé par la Maire aux consultations menées par la ville et/ou à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des actions intéressants le quartier.
- Lorsque la composition d'une Commission Extra-Municipale (CEM) le stipule, au moins un membre de chaque conseil de quartier doit en faire partie. Le membre a pour rôle d'être porte-parole du conseil de quartier. Celui-ci est désigné par le Conseil de quartier parmi les volontaires.

### Le collectif d'animation

Le rôle de cette instance est d'animer et d'organiser les conseils de quartier, avec l'adjoint de quartier. Il a pour fonctions de préparer les rencontres, écrire les comptes-rendus. Il accueille également les nouveaux membres et gère l'adresse mail générique du conseil de quartier.

Les membres du comité d'animation sont volontaires pour une durée de 1 an. Au moins 3 personnes sont volontaires dans chaque conseil de quartier. Les rôles sont tournants au sein du comité d'animation (animation, scripte, gestion de l'adresse mail etc.).

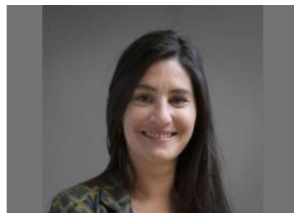
### Les élus

L'adjoint de quartier est en appui auprès du comité d'animation pour l'animation des rencontres du conseil de quartier. Il a également pour fonction :

- La transmission d'informations sur l'instruction et le suivi des projets
- Veiller à la dynamique et la bonne organisation du conseil de quartier



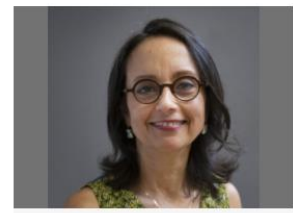
**Claude LE BRUN**  
15e adjoint, Quartier de Penhars



**Margaux PHILIPPE**  
16e adjointe, Quartier Ergué Armel



**Bernard JASSERAND**  
17e adjoint, Quartier de Kerfeunteun

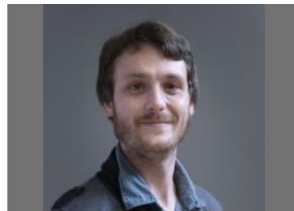


**Valérie HUET MORINIÈRE**  
8e adjointe, chargée du centre-ville, de la végétalisation et du patrimoine

L'adjoint chargé du renouvellement démocratique et le conseiller chargé de la démocratie participative et de la structuration des quartiers assurent la transversalité entre les quatre conseils de quartier ; Peuvent soutenir un projet et faire le lien avec le cabinet de Mme la Maire ; Sont en appui si situation de conflit dans un conseil de quartier (rappel des règles, cadre général) ; Peuvent être en appui sur l'animation de l'instance avec l'adjoint de quartier.



**Yves FORMENTIN-MORY**  
Conseiller municipal délégué, chargé de la démocratie participative et la structuration des quartiers



**Uisant CREQUER**  
11e adjoint, chargé du renouvellement démocratique, des Ressources Humaines et du dialogue social

L'intégralité de la charte sera consultable à partir du 12 février sur le site [www.quimper.bzh](http://www.quimper.bzh).